



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 25 MARS 2020**

Dans un souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures permettent aux municipalités de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

Ainsi, la MRCTDB a tenu sa séance du conseil du 25 mars 2020 par conférence téléphonique tel que le permet l'arrêté ministériel du MSSS. Par ailleurs, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent dans la salle du conseil sise au siège de la MRCTDB au cas où des citoyens se présentent pour s'adresser au conseil.

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 25 mars 2020 à 15h30, sont présents, par voie de conférence téléphonique, les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorrainé
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2020-03-46

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 25 mars 2020 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-47

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2020-03-48

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2020
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-138, #1418-142 et #1418-143
 - ii. Ville de Rosemère : #801-51
 - iii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-94
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
 - 6.1 **Résolution** – Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise – FDE - 9346-3057 Québec inc. (Endorphine, vélo et triathlon) – Dossier n° BLV-FDE/2020-05
7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 25 mars 2020
 - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 20 février au 25 mars 2020
 - 7.3. **Résolution** – Ressources humaines – Ratification de la décision du directeur général - Embauche de monsieur Yan Robitaille à titre de conseiller au développement économique et entrepreneuriat pour une période de trois (3) mois
 - 7.4. **Résolution** – Entente sectorielle – Développement des sociétés d'histoire des Laurentides- Autorisation de signature
 - 7.5. **Résolution** – Renouvellement du contrat d'assurances 2020-2021 - BFL Canada risques et assurances inc.
 - 7.6. **Résolution** – Entente Gouvernement du Québec/MRC - Volet Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 7.7. **Résolution** – Rivière aux Chiens – Supplément/Complément d'informations - Mandat à JFSA demandé par la Ville de Sainte-Thérèse
8. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
 - 8.1. **Résolution** – Transmission au Ministère de la Sécurité publique - Rapport annuel 2019 d'activités de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
9. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 9.1. **Résolution** – Table des préfets et élus de la couronne Nord - Participation financière de la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'année 2020
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-49

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2020

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion



N° de résolution
ou annotation

2020-03-50

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 19 février 2020 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-138, #1418-142 et #1418-143, Rosemère : #801-51 et Sainte-Anne-des-Plaines : #860-94 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1418-138**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Créer** la nouvelle zone C-342 à même une partie de la zone C-352, et à prévoir les usages autorisés et les normes prescrites en modifiant le plan de zonage et le tableau des spécifications pour cette nouvelle zone.

**Blainville
#1418-142**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Créer** la nouvelle zone commerciale C-161 à même une partie de la zone commerciale C-159, et à prévoir les usages autorisés et les normes prescrites en ajoutant le tableau des spécifications à l'annexe B.

**Blainville
#1418-143**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Autoriser** l'usage « C10-01-01 Bar » comme usage accessoire à l'usage « C6-01-01 Établissement hôtelier » dans la zone C-154.

**Rosemère
#801-51**

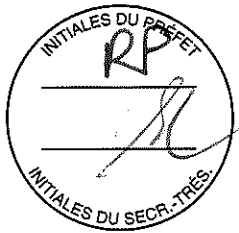
Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **Modifier** la disposition relative «aux abris d'hiver pour automobiles et un abri d'hiver pour accès piétonnier ».

**Sainte-Anne-des-Plaines
#860-94**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 860 de zonage afin de :

- **Ajouter** le terme étang d'irrigation au Chapitre 2 intitulé Terminologie;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Annuler** la section 6 Lacs d'irrigation du Chapitre 9 et en la remplaçant par une nouvelle;
- **Ajouter** un paragraphe 5) à l'article 1175.2 concernant l'implantation d'un bâtiment ou construction agricole à des fins de production de cannabis;
- **Abroger** la grille des usages et normes de la zone H713 par une nouvelle;
- **Abroger** la grille des usages et normes de la zone H711 par une nouvelle;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H1004 afin d'autoriser les habitations unifamiliales de 2 étages;
- **Modifier** les limites de la zone P401 pour agrandir la zone H701.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements : Blainville : #1418-138, #1418-142 et #1418-143, Rosemère : #801-51 et Sainte-Anne-des-Plaines : #860-94 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-51

OBJET : Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise – FDE– 9346-3057 Québec Inc. (Endorphine, vélo et triathlon) – Dossier n° BLV-FDE/2020-05

ATTENDU le Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) prévu au budget de 2020, ses objectifs et les crédits budgétaires disponibles pour ce genre d'initiatives;

ATTENDU la recommandation favorable du service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC par le directeur général, monsieur Kamal El-Batal;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Autorise l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du FDE de la MRC à la firme 9346-3057 Québec inc. (Endorphine, vélo et triathlon);
- Autorise le directeur général de conclure une entente avec ladite firme une fois les conditions préalables et exigées sont remplies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation
2020-03-52

OBJET : Liste de la correspondance au 25 mars 2020

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 25 mars 2020 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2020-03-53

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 20 février au 25 mars 2020

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 20 février au 25 mars 2020 inclusivement, répartis comme suit : 60 840.71 \$ payés, 143 993.39 \$ à payer pour un grand total de 204 834.10 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-54

OBJET : Ressources humaines – Ratification de la décision du directeur général - Embauche de monsieur Yan Robitaille à titre de conseiller au développement économique et entrepreneuriat pour une période de trois (3) mois

ATTENDU un manque de ressources humaines au niveau du service de développement économique et entrepreneuriat à la suite du retrait temporaire d'une conseillère;

ATTENDU QUE pour faire avancer certains dossiers en lien avec le développement agricole, culturel, socioéconomique et récréotouristique dans une perspective de développement économique, le directeur général a dû recruter une ressource, monsieur Yan Robitaille, pour une période de 3 mois renouvelable le cas échéant;

ATTENDU QUE ladite décision a déjà fait l'objet d'une discussion lors de la séance du mois de février 2020;

ATTENDU QUE la nouvelle ressource est recommandée au directeur général par monsieur Steve Mitchell, Coordonnateur au développement économique et entrepreneuriat;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
2020-09-55

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Entente sectorielle – Développement des sociétés d'histoire des
Laurentides Autorisation de signature

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis en place le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU QUE le comité régional de sélection de projets du FARR des Laurentides a choisi de soutenir l'Entente sectorielle de développement Les Sociétés d'histoire des Laurentides (l'Entente) pour une période de trois ans, soit pour les années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU QUE l'article 126.2. de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 126.3. de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE les MRC de la région des Laurentides ont constitué le CPERL, un organisme réunissant les préfets de chacune des MRC de la région des Laurentides afin d'assurer la représentation, la communication et la concertation sur des dossiers qui touchent plus d'une MRC de cette région et qu'il est prévu, dans une entente à cet effet, de désigner cet organisme pour les accompagner au sein du comité directeur de l'entente sectorielle;

ATTENDU QUE l'objectif principal de ladite entente consiste à reconnaître l'importance des sociétés d'histoire agréées des Laurentides pour la région et développer des stratégies pour assurer leur pérennité;

ATTENDU les objectifs spécifiques suivants de ladite entente sectorielle :

- Développer la concertation entre les sociétés d'histoire de la région des Laurentides (SHL);
- Soutenir le travail et le développement des SHL en collaboration avec le monde municipal (Municipalités, villes, MRC);
- Contribuer à la conservation et la diffusion du patrimoine régional;
- Développer l'intérêt et la relève pour le maintien des SHL;
- Promouvoir et favoriser l'utilisation du patrimoine régional comme agent de développement touristique;
- Identifier des moyens pour assurer le financement adéquat et récurrent des SHL et des services d'archives privées agréés des Laurentides.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Confirme son acceptation et engagement financier d'une somme de 5 000 \$ pour 2020, 2021 et 2022, pour la mise en œuvre de l'entente sectorielle pour le développement des sociétés d'histoire des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
2020-03-56

OBJET : Renouvellement du contrat d'assurances 2020-2021 - BFL Canada risques et assurances inc.

ATTENDU l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache;

ATTENDU QUE les assurances dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilités civile primaire, environnementale, excédentaire et complémentaire et l'assurance responsabilité d'administration municipale viennent à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU les recommandations formulées par la firme de consultants Fidema Groupe conseils en date du 27 février 2020 quant au renouvellement du contrat d'assurances avec BFL Canada risques et assurances inc.

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

D'ACCEPTER d'octroyer le contrat pour les assurances dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilités civiles primaire, environnementale, excédentaire et complémentaire et l'assurance responsabilité d'administration municipale à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2021;

D'AUTORISER à cet égard, le paiement au montant de 7 135 \$ taxes incluses à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc., représentant le montant des primes d'assurances de la MRC pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-57

OBJET : Entente Gouvernement du Québec/MRC - Volet Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-58

OBJET : Rivière aux Chiens – Supplément/Complément d'informations -
Mandat à JFSA demandé par la Ville de Sainte-Thérèse

ATTENDU l'étude sur la rivière aux Chiens réalisée par la firme JFSA visant la caractérisation de l'écoulement des eaux dans le bassin hydrique de ladite rivière;

ATTENDU QUE les concernés désirent obtenir un complément/supplément d'informations relatif aux impacts du volume de ruissellement sur la rivière aux Chiens par municipalité;

ATTENDU QUE le supplément/complément d'informations attendu n'était pas inclus dans le mandat octroyé initialement à la JFSA par la MRC;

ATTENDU l'offre de service de JFSA acheminée à la Ville de Sainte-Thérèse étant donné que c'est cette dernière qui mandate directement la firme JFSA pour ce complément/supplément d'informations;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Accepte de supporter le coût de l'étude pour un montant de 16 000 \$ plus taxes à même l'équivalent du FDT 2020-2021 : le Fonds de soutien au développement local et régional;
- Recommande à ce que c'est la Ville de Sainte-Thérèse qui facture à la MRC le montant en question;
- Demande qu'une copie du rapport soit déposée et présentée à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-59

OBJET : Transmission au Ministère de la Sécurité publique - Rapport annuel
2019 d'activités de mise en œuvre du Schéma de couverture de
risques en sécurité incendie

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville sur les faits saillants de 2019 relatifs à la mise en œuvre des actions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie stipule que la MRC doit envoyer, au plus tard le 31 mars de chaque année, le rapport d'activités de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est sous la responsabilité de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, de transmettre le Rapport annuel 2019 d'activités de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-60

OBJET : Table des préfets et élus de la couronne Nord - Participation financière de la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'année 2020

ATTENDU les enjeux métropolitains et la nécessité que les MRC et villes de la couronne Nord se concertent entre elles;

ATTENDU QUE c'est par l'entremise de la Table des préfets et élus de la couronne Nord que cette concertation sur les enjeux métropolitains ait lieu;

ATTENDU QUE la couronne Nord métropolitaine qui est composée des MRC de Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes, L'Assomption, Les Moulins et de la Ville de Mirabel représente un des 5 secteurs territoriaux de la CMM;

ATTENDU QUE l'entente de concertation conclue entre les partenaires de la couronne Nord fixe les engagements financiers de tout et chacun;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, 23,50% de ses coûts jusqu'à concurrence d'une somme de 53 459 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-61

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

DE lever la présente réunion à 15h50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Richard Perreault, Préfet


Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

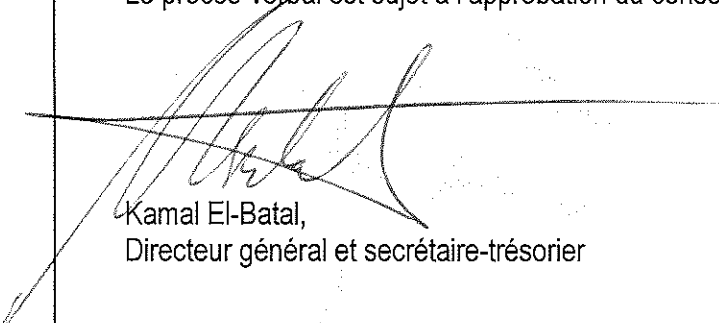
25 mars 2020

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2020-03-46 à 2020-03-61 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 25 mars 2020.

Émis le 25 mars 2020 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier